



## Réunion de la CNA du samedi 12 septembre 2020

### Compte rendu

#### 9H30 – Accueil des présidents des commissions d'arbitrage des ligues

Le président Bernard HOUËT accueille les participants à cette 2<sup>ème</sup> réunion de la CNA de la mandature. Il souhaite la bienvenue à tous les président(e)s de l'arbitrage des ligues présents, et espèrent une journée de travail aussi fructueux que la saison dernière.

#### **Étaient présents :**

Président : Bernard HOUËT (arbitre international 1)

Ligue Auvergne - Rhône-Alpes : Véronique ROCHE-GILLET (arbitre national)

Ligue Bretagne : Michel LEBLOA (arbitre international 1)

Ligue Grand Est : Jean Luc SCHATZ (arbitre international 1)

Ligue Île de France : Jacques LASSARA (arbitre National) pour Amandine BASSI-YVEN (arbitre International 2)

Ligue Haut de France : Alexis JEROME (arbitre national)

Ligue Normandie : Jacques CORNEILLET (arbitre International 2)

Ligue Nouvelle Aquitaine : Jean-Pierre MICHAUD (arbitre International 2) pour Guy VINCENT (arbitre International 2)

Ligue Occitanie : Bernard SOTO (arbitre International 1)

Ligue Sud : Marcel FAUCHER (arbitre international 2)

#### **Étaient excusés :**

Secrétaire : Robert MANLAY (arbitre international 1)

Ligue Centre - Val de Loire : Grégory BOURBONNAIS (arbitre national)

Ligue Bourgogne – Franche Comté : Hervé BOURDENET en attente de désignation officielle

Ligue Pays de la Loire : Michel SOTO (arbitre international 1)

UNSS : Jean Marc NEUSY (arbitre national)

FFSU : Christiane FORT (arbitre International 1)

Nous a rejoint dans l'après-midi :

Le Président de la FFHM : Jean Paul BULGARIDHES

## 10H – Bilan et infos

### 1 - Organigramme



The image shows an organizational chart for the 'COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE'. It features a dark blue background with a large, faint rooster logo on the right. On the left, there is a vertical column of small portrait photos of the members. To the right of each photo, their name and role are listed in white text. At the top left, there is a logo for 'FFHM' (Fédération Française de Handball) and the title 'COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE' in large, bold, white capital letters.

**COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE**

- PRÉSIDENT** - Bernard HOUËT- *Arbitre international 1*
- SECRÉTAIRE** - Robert MANLAY- *Arbitre international 1*
- LIGUE AUVERGNE - RHÔNE-ALPES** - Véronique ROCHE-GILLET - *Arbitre Nationale*
- LIGUE BRETAGNE** - Michel LEBLOA- *Arbitre international 1*
- LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** - Hervé BOURDENET - *Arbitre international 1*
- LIGUE CENTRE - VAL DE LOIRE** - Grégory BOURBONNAIS- *Arbitre National*
- LIGUE GRAND EST** - Jean Luc SCHATZ- *Arbitre international 1*
- LIGUE HAUTS DE FRANCE** - Alexis JEROME- *Arbitre National*
- LIGUE ÎLE DE FRANCE** - Amandine BASSI-YVEN- *Arbitre Internationale 2*
- LIGUE NORMANDIE** - Jacques CORNEILLET- *Arbitre Internationale 2*
- LIGUE NOUVELLE AQUITAINE** - Guy VINCENT- *Arbitre Internationale 2*
- LIGUE OCCITANIE** - Bernard SOTO- *Arbitre International 1*
- LIGUE PAYS DE LA LOIRE** - Michel SOTO- *Arbitre International 1*
- LIGUE SUD** - Marcel FAUCHER- *Arbitre Internationale 2*
- UNSS** - Jean Marc NEUSY- *Arbitre National*
- FFSU** - Christiane FORT- *Arbitre Internationale 1*

Cet organigramme est disponible sur le site de la FFHM, rubrique « arbitrage »

<http://www.ffhaltero.fr/La-Federation/Arbitrage/HALTeROPHILIE2/CNA>

## 2 – Nos arbitres

2019-2020 - NOS ARBITRES																												
REGIONS	HDF		IDF		NOR		BRE		PDL		CVL		BFC		GE		NAQ		AURA		OCC		SUD		O.M.		TOTAL	
DEPARTEMENTS	02-59-60-62-80		75-77-78-91-92-93-94-95		14-27-50-61-76		22-29-35-56		44-49-53-72-85		18-28-36-37-41-45		21-25-39-58-70-71-89-90		08-10-51-54-55-57-67-68-88		16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87		01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74		09-10-11-12-30-31-32-34-46-48-65-81-82		04-05-06-13-83-84					
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
INTERNATIONAUX 1	1	0	0	0	1	0	2	0	2	0	1	0	2	0	3	1	1	0	3	1	2	0	2	0	0	1	20	3
INTERNATIONAUX 2	3	0	1	2	1	0	0	0	0	1	2	0	1	0	2	1	3	0	1	0	2	0	7	1	4	0	27	5
NATIONAUX	20	6	29	5	3	3	18	2	14	2	7	1	5	3	28	9	14	2	36	10	12	4	20	12	7	0	213	59
REGIONAUX	32	16	21	6	9	6	31	8	11	4	10	3	12	2	25	18	20	4	22	16	19	8	23	15	20	6	255	112
<b>TOTAL</b>	56	22	51	13	14	9	51	10	27	7	20	4	20	5	58	29	38	6	62	27	35	12	52	28	31	7	515	179
	78		64		23		61		34		24		25		87		44		89		47		80		38		694	

### Bilan 2019/2020 :

694 arbitres (+6) – 179 femmes (25.8% → +1%) – 515 hommes (74.2% → -1%)

Nouveaux : 66

Arrêts : 61 (licences non renouvelées : AI2 → 1 – AN → 8 – AR → 52) dont 2 décès.

### Problème de la case « arbitre » non cochée sur la licence :

1 – Licence avec la case « arbitre » non cochée, alors que le licencié était arbitre la saison sportive précédente → le président de l'arbitrage de la ligue interroge le club → la licence doit être modifiée, ou l'arbitre devra repasser par un recyclage la saison suivante.

2 - 1 saison sportive avec licence « arbitre », mais sans avoir officié → Question de la CNA au président de l'arbitrage de la ligue → Recyclage éventuel après étude du cas par la ligue et la CNA.

3 – 1 saison sportive sans licence → Recyclage.

Pour palier à ce genre de problème récurrent, la CNA demandera à la CT Nationale la possibilité de bloquer une demande de licence « arbitre » si celui-ci n'a pas pris de licence pendant 1 saison sportive, ou s'il n'a pas arbitré la saison précédente jusqu'à preuve de recyclage. La nouvelle feuille de match devrait pouvoir nous aider sur ce point.

**Remplissez bien toutes les cases de tous les officiels techniques sur les nouvelles feuilles de match, afin de faciliter la tâche de la CNA.**

### 3 – Arbitrage à l'international

Année 2019				
6 au 13 avril 2019	Chpts d'Europe	GÉORGIE (Batumi)	Robert MANLAY	Inter 1
27 au 30 juin 2019	6ème Coupe de l'UE	IRLANDE (Waterford)	Marie-Hélène BONAMANT	Inter 2
3 au 8 juillet 2019	Test Even	JAPON (Tokyo)	Bernard HOUËT	Inter 1
1 septembre 2019	Les Sabres Bleus	ALLEMAGNE (Meissen)	Bernard SOTO	Inter 1
18 au 27 septembre 2019	Chpts du Monde	THAÏLANDE (Pattaya)	Jean-Luc SCHATZ	Inter 1
3 au 6 octobre 2019	12ème Coupe Méditerranéenne	SAN MARIN	Michel SOTO	Inter 1
			Daniel MENONI (invité)	Inter 1
17 au 27 octobre 2019	Chpts d'Europe U20 / U23	ROUMANIE (Bucarest)	Christian BEEKHUIZEN	Inter 1
6 au 14 décembre 2019	Chpts d'Europe U15	ISRAËL (Eilat)	Amandine BASSI-YVEN (annulé)	Inter 2
11 au 13 décembre 2019	IWF World Cup	CHINE (Tianjin)	Jean-Luc SCHATZ (invité)	inter 1
19 au 24 décembre 2019	6ème Coupe Internationale	QUATAR (Doha)	Daniel MENONI	Inter 1
Année 2020				
28 février au 1 mars 2020	Tournoi International	MALTE (Cospicua)	Michel LEBLOA	Inter 1
18 et 19 juillet 2020	1st Online PanAm Cup	(Visio)	Jean-Luc SCHATZ	Inter 1
28 au 30 août 2020	1st Online International Weightlifting Cup dedicated to the Independence Day of Uzbekistan	(Visio)	Bernard HOUËT	Inter 1

### 4 – AFCAM 2019

Pour l'année 2019, seules les ligues de : AURA – BZH – IDF et GE avaient répondu à l'appel lancé lors de la réunion de la CNA du 07/09/2019 et au mail de l'AFCAM envoyé le 21/12/2019. Les candidats retenus pour recevoir les « Trophées de l'arbitrage 2019 » dans les catégories « Espoirs » et « Élites » sont :

Arbitre Élite : Marcel PENET – Arbitre Inter 1 du club de ANSE (AURA)

Arbitre Espoir : Marie-Hélène BONNAMANT – Arbitre Inter 2 du club de STRASBOURG (GE)

Médaille de bronze de l'AFCAM : Robert MANLAY – Arbitre Inter 1 du club de LIMOGES (NA)

### 5 – Questionnaire QCM

Les questionnaires QCM Régionaux et Nationaux établis pour la saison sportive 2019/2020 semblent avoir donné satisfaction. Certaines propositions des présidents de l'arbitrage des ligues serviront à les modifier pour la saison sportive 2020/2021.

Merci d'utiliser ces nouveaux questionnaires pour vos examens.

### 6 – Question à l'IWF

Question posée par B. HOUËT à l'IWF

Bonjour Olivier

L'article 2.5.1.11 du règlement IWF 2019, contact de la barre avec les chaussures, soulève une question de la part du corps arbitral de la FFHM, et même des candidats à l'examen d'arbitre.

**Est-il possible de demander à l'IWF des éclaircissements sur le point suivant :**

**"Un athlète a terminé son essai et les 3 arbitres ont donné une décision "bon". Le signal sonore retenti et les 3 lampes vertes s'allument. L'essai est donc validé par les 3 arbitres, et au moment où la barre retombe, l'athlète la touche avec sa chaussure (volontairement ou involontairement). Que peuvent faire les arbitres puisque leurs décisions ont déjà été données et validées après les 3 secondes dont ils disposent pour en changer. Est-ce au jury d'invalider éventuellement l'essai ? Et s'il n'y a pas de jury, est-ce que les arbitres eux-mêmes peuvent prendre une telle décision, bien au-delà du délais légal ?"**

Dans l'attente, les arbitres que j'ai questionnés sont très partagés et je crains l'émergence de problèmes lors des prochaines compétitions si le cas se présente. Les uns disent ne plus pouvoir rien faire puisque l'essai est terminé et validé, hormis éventuellement un rapport d'incident si le fait est volontaire. Les autres estiment que tant que l'athlète n'est pas sorti du plateau, le règlement s'applique toujours, et les arbitres (en cas d'absence de jury) peuvent eux-mêmes invalider l'essai bien après les 3 secondes dont ils disposent pour changer leur décision.

Merci de traduire ma question et de faire la demande auprès de l'IWF afin que nous ayons tous une position identique sur le sujet.

Sportivement

Bernard HOUËT (président de la CNA)



La réponse de Nicu VLAD, vice-président de l'IWF et président du Comité Technique nous a été transmis par l'intermédiaire de Guy KOLLER.

**En l'absence de jury → les arbitres doivent inverser immédiatement leurs décisions (avec les plaquettes)**

**Dans le cas d'un jury → les arbitres doivent inverser immédiatement leurs décisions (avec les plaquettes) et le jury validera leurs décisions. Dans le cas où les arbitres n'inverseront pas leurs décisions, le jury s'en chargera et risquera de les appeler pour leur expliquer.**

## **11H30 – Projets et propositions**

### **1 – Passeports sportifs**

Bernard HOUËT informe l'assemblée que les passeports sportifs devraient être opérationnels pour le début de la saison sportive. Ces passeports, outre les performances sportives, les stages d'athlètes etc. comprendront également les différents postes dévolus aux officiels techniques (arbitrages, secrétariat, chrono, chef marshal, contrôleur technique etc.)

(Voir pièce jointe)

### **2 – Diplôme d'arbitre**

Bernard HOUËT propose d'éditer un diplôme d'arbitre pour les nouveaux arbitres afin de reconnaître leur mérite et leur engagement.

La CNA ne voit pas l'intérêt de ce diplôme et pense que le nouveau passeport sportif devrait suffire.

Proposition non adoptée.

### **3 - AFCAM 2020**

Bernard HOUËT demande à chaque président(e) de l'arbitrage des ligues de proposer des noms d'arbitres qui pourraient être présentés aux trophées de « l'AFCAM » 2020. Espoir et Élite.

*L'arbitre espoir étant de préférence un jeune arbitre méritant, investi dans ses fonctions mais aussi remarqué dans son engagement lors d'organisation de compétition (tenue du secrétariat, speaker, chef marshal...), cet arbitre peut également être un jeune officiel UNSS*

*L'arbitre élite étant un arbitre d'expérience, reconnu dans ses fonctions.*

**Merci de faire vos propositions avant le 31 décembre 2020.**

### **4- Arbitre PMR**

Question posée par Renée BOISSONNET arbitre Nationale

*Bonjour*

*Suite au webinair il est spécifier dans le règlement que le contrôleur ne doit pas s'asseoir. Ok je suis d'accord, par contre je suis arbitre national sur fauteuil roulant, on fait comment ??? parce que de plus en plus de PMR s'intègrent à cette discipline haltérophilie chez les valides, je pense qu'il serait bon d'en discuter. Merci*

*Cordialement*

Réponse de la CNA :

Malheureusement, le poste de « contrôleur technique » semble difficilement compatible avec un(e) arbitre à mobilité réduite. Ce poste nécessite en effet de multiples déplacements rapides entre la place du contrôleur technique et le secrétaire, le chef marshal, le jury. Parfois, il faut rattraper l'entraîneur d'un athlète pour lui signifier que la décision vient d'être inversée par le jury, et il faut également pouvoir monter sur le plateau de compétition dans certains cas.

La CNA ne peut rien proposer d'autre que d'inverser les postes en cas de tirage au sort du poste de contrôleur technique par un(e) arbitre à mobilité réduite.

Tous les autres postes (arbitre, jury, secrétaire, chronométreur, chef marshal) ne posent aucun problème.

## **5 – Rappel du rôle du président de l'arbitrage des ligues**

Les présidents de l'arbitrage des ligues ont un rôle à accomplir qui comprend plusieurs missions. Extraits du règlement intérieur de la CNA.

### **Article 3 – Le président de la commission d'arbitrage de ligue ou son délégué**

- *Doit être arbitre national au minimum.*
- *Membre du comité directeur de la ligue dont il dépend*
- *Désigné par le comité directeur de la ligue dont il dépend pour être le correspondant de la CNA*
- *Officie lors des finales nationales se déroulant dans son secteur et supervise le bon déroulement des épreuves. (Rôle de délégué fédéral)*
- *Veille au respect du cahier des charges (conformité du matériel de compétition, sono, chronomètre, écrans d'affichage...) avec l'organisateur.*
- *Si les exigences réglementaires ne sont pas remplies, consigne les faits dans un procès-verbal transmis à la FFHM qui agira en conséquence.*
- *Dans le cas de finales nationales sur son secteur, il propose les arbitres qui officieront et renseigne la fiche récapitulative des frais du corps arbitral qu'il transmet au président de la CNA pour validation*
- *Contrôle la tenue des arbitres et des athlètes (s'il n'y a pas de contrôleur technique) et la licence des arbitres, remplit les livrets individuels d'arbitrage. (Ou passeports) (s'il n'y a pas de jury)*
- *Organise régulièrement des stages de formation ou de recyclage d'arbitres. Sous réserve d'être licencié à la FFHM, ces stages sont ouverts aux entraîneurs de clubs s'ils en font la demande*
- *Organise un examen en cours de saison pour les jeunes officiels UNSS, si le besoin s'en fait ressentir*
- *Tient à jour le fichier des arbitres actifs de sa ligue, leur activité, ainsi que leurs coordonnées.*
- *Fait parvenir au président de la CNA ainsi qu'au secrétaire, le dossier de résultats d'examens d'arbitres.*
- *Diffuse les informations aux correspondants d'arbitrage locaux ou directement aux clubs.*

Rappel pour les dossiers d'examen d'arbitre :

**PAS DE DOSSIER, PAS D'INSCRIPTION SUR LE LISTING D'ARBITRES**

Envoyez des dossiers complets après avoir vérifié :

1 - Conformité des candidatures (âge, délais, licence, etc...)

2 - Conformité des jurys par niveau : R et N

3 – Examen ou recyclage,

Écrire lisiblement **le nom du club en entier et le nom de la commune**, plutôt que le sigle du club

Envoyer les dossiers dans des délais raisonnables (Ne pas attendre la fin de la saison sportive)

Il n'y a pas de délais entre le passage de la théorie et de la pratique

**6 – Questionnaire QCM**

Voir : Bilan et Info – Point 5

**7 – Examen d'arbitre Inter 1 et 2**

La CNA organise demain 13 septembre 2020 un examen d'arbitre International 1 et 2 à l'INSEP.

11 candidats issus de 6 ligues différentes devraient être présents pour 2 places en Inter1 (1H+1F) et 3 places en Inter2 (1H+2F).

Pour le grade International 1 :

BELMAS Jean-Paul (SUD)

BONAMANT Marie-Hélène (GE)

MICHAUD Jean-Pierre (NA)

WELLER Guillaume (GE)

Pour le grade International 2 :

COGNON Charlène (PDL)

DOLOT Céline (BZH)

DURBANO Béatrice (SUD)

LASSARA Jacques (IDF)

LATOURE Claude (IDF)

VIOLAIN Phillipe (BZH)

WITKOWSKY Dagmar (GE)

Examineurs : Bernard HOUËT (Président de la CNA et Inter1) + Michel LEBLOA (Inter1)

Les critères pour être admis à l'épreuve pratique étaient les suivants :

1 – Plus grand nombre de bonnes réponses



2 – Vitesse du rendu de la copie (en cas d'égalité de bonnes réponses)

*Le présent compte rendu étant réalisé après l'examen théorique d'arbitre Inter 1 et 2, les résultats sont connus et peuvent être diffusés (voir ci-dessous)*

Ont été reçus :

Arbitre Inter1 : BONAMANT Marie-Hélène (F) 97% et BELMAS Jean-Paul (H) 100%

Arbitre Inter2 : COGNON Charlène (F) 100%, WITKOWSKY Dagmar (F) 97% et VIOLAIN Phillipe (H) 97%

A noter un troisième candidat ayant obtenu 100%, WELLER Guillaume en Inter1, battu de..... 3 minutes par BELMAS Jean-Paul.

La partie pratique des 5 candidats retenus sera passée lors des différentes finales nationales de la saison sportive sur convocation de la CNA. (Sous réserve des conditions sanitaires)

## **8 – Titre VII – Dispositions disciplinaires – du règlement intérieur de la CNA**

La CNA demande à nouveau la modification de cet article et propose :

*En cas de comportement irrespectueux envers un arbitre, quelle que soit sa fonction, le jury, ou, en cas d'absence de jury, le délégué fédéral ou les arbitres, ont la possibilité de rédiger un rapport d'incivilité qui sera transmis **au président de la CNA et au Président de la FFHM. Après avis du président de la CNA, et du Comité d'Éthique le président de la FFHM devra agir dans les meilleurs délais en saisissant la commission de discipline après avis du Comité d'Éthique.** Une copie de ce rapport sera adressée au président de la CNA. En l'absence de jury, ce sont les arbitres qui rédigent le rapport.*

*Si la commission de discipline est saisie, le président de la CNA en informe le président de la commission des arbitres de la ligue concernée et lui transmet la date de réunion de la commission de discipline afin qu'il transmette l'information à ses collègues arbitres.*

à la place de :

*En cas de comportement irrespectueux envers un arbitre, quelle que soit sa fonction, le jury, ou, en cas d'absence de jury, le délégué fédéral ou les arbitres, ont la possibilité de rédiger un rapport d'incivilité qui sera transmis au Président de la FFHM, ce dernier saisira la commission de discipline après avis du Comité d'Éthique. Une copie de ce rapport sera adressée au président de la CNA. En l'absence de jury, ce sont les arbitres qui rédigent le rapport.*

*Si la commission de discipline est saisie, le président de la CNA en informe le président de la commission des arbitres de la ligue concernée et lui transmet la date de réunion de la commission de discipline afin qu'il transmette l'information à ses collègues arbitres.*

## **9 – Vœux de la CNA**

1 – Pour la désignation des arbitres à l'international, préférer ceux qui effectuent réellement un travail au sein de la ligue ou de la CNA.

2 – Renommer « examen d'arbitre international » par « Concours d'arbitre international », eu égard au système de quotas (places limitées) et à la méthode de qualification pour la pratique (note + temps).

## 10 – Infos

Webinaire :

Pour ceux qui veulent revoir le « webinaire » sur les officiels techniques, le chef marshal et le contrôleur technique, diffusé par l'IWF.

<https://www.youtube.com/watch?v=PmDALQAz838>

Aspect sanitaire :

*ARBITRES : Les arbitres présents sur l'aire de jeu ou la feuille de match qui réalisent une activité physique et participent au jeu via une interaction directe avec les athlètes ne portent pas de masques (exemple : les arbitres de champs en sports collectifs, les juges de chaise au tennis). Les juges, arbitres, officiels statiques et / ou qui ne sont pas présents sur la zone de jeu définie dans le protocole de la discipline portent obligatoirement un masque (exemple : table de marque, 4<sup>ème</sup> arbitre au football), même si la distanciation physique est respectée.*

*Guide de la rentrée sportive - MS*

Bernard HOUËT (Président de la CNA)



Robert MANLAY (secrétaire de la CNA)

